

Région Bretagne

Séance des 20 et 21 octobre 2011

**Vœu du Groupe communiste
relatif au Programme Européen d'Aide aux plus Démunis**

En 1987, la Commission européenne a mis en place un programme européen d'aide aux plus démunis (PEAD), programme de distribution gratuite de nourriture aux personnes les plus pauvres, en mobilisant les stocks alimentaires générés par la Politique agricole commune (PAC).

Du fait de la libéralisation de la PAC, ces stocks ont fortement diminué, au point de nécessiter des achats d'aliment pour assurer le bon fonctionnement du PEAD. Une décision de la Cour de Justice de l'Union européenne du 31 avril 2011 veut interdire à la Commission européenne de faire appel aux fonds de la PAC pour procéder à ces achats complémentaires. Cette décision risque donc de remettre en cause ce programme.

A l'heure d'aujourd'hui, aucun accord n'a encore été trouvé pour lever le blocage de sept Etats européens qui se sont clairement opposés à toute solution permettant d'éviter la réduction drastique de ce fonds pour 2012 et 2013.

Si la situation n'évolue pas, le budget alloué au PEAD passerait de 480 Millions d'euros à 113 Millions d'euros soit une baisse de 76%. Les conséquences pourraient être désastreuses notamment dans une période de crise majeure où la pauvreté ne cesse de croître.

Malgré la mobilisation importante des associations, aucun accord n'a encore été trouvé pour maintenir cette aide nécessaire à de nombreuses associations pour prodiguer une aide alimentaire vitale à 13 Millions d'euroéens.

En France, le PEAD représente près de 35 à 40% des denrées distribuées principalement par le Secours populaire, la Banque Alimentaire, les Restaurants du Cœur ou encore la Croix Rouge.

En Bretagne, selon le Secours Populaire, la baisse du budget destiné au PEAD se traduirait par la perte de 445 tonnes de denrées alimentaires soit l'équivalent de 1 112 750 repas, alors que parallèlement, le nombre de personnes aidées a augmenté de 22% entre 2009 et 2010.

La condamnation du PEAD entraînera un désastre social.

En conséquence, le Conseil régional de Bretagne, réuni en séance plénière le 20 et 21 octobre 2011 :

- apporte son soutien aux revendications des associations mobilisées contre cette réduction de budget
- au non du principe de solidarité européenne, en appelle à la responsabilité des 7 Etats membres de l'UE constituant la minorité de blocage afin que des solutions politiques soient trouvées pour maintenir le budget du PEAD pour les années 2012 et 2013.

Le vœu a été adopté à l'unanimité